

AGENDA

Infos & Inscriptions : www.akt-ccih.be/agenda
Tous nos tarifs sont HTVA (21%)

Suivez-nous sur nos différents réseaux sociaux



EVENTS

11 MARS - MONCEAU-SUR-SAMBRE

De 8h30 à 14h00

SÉMINAIRE AKT Durabilité
«Electrification de votre flotte : de la contrainte aux opportunités»



Tarifs : gratuit, une pers. max. par entreprise.

CONTACT :

071 53 28 73

NATACHA.ADAMS@AKT-CCIH.BE

19 MARS - LA LOUVIÈRE

De 9h à 11h00

CONFÉRENCE AKT Digital
«Comment aligner la digitalisation à votre stratégie d'entreprise ?» (cfr. page 1)

Tarifs : Gratuit – Conférence réservée aux membres d'AKT CCI Hainaut

Intervenants : Agence du Numérique (AdN) et BDO

CONTACT :

065 63 25 68

RACHAA.KETITA@AKT-CCIH.BE

20 MARS - BINCHE

De 12h00 à 14h30

SLOW DATING «PASSE-MOI LE SEL»

Votre événement de networking à saveur ajoutée - Prendre le temps d'échanger par l'entremise d'une salière - Dans le cadre d'un lunch convivial (Grange de Battignies).

Tarifs : 70 € TVAC (57,85 € HTVA) pour les membres. 140 € TVAC (115,70 € HTVA) pour les non-membres.

CONTACT EVENTS :

071 53 28 80/71 - EVENTS@AKT-CCIH.BE

AKT CCI HAINAUT ASBL

CHARLEROI (siège social)

Av. Général Michel, 1C - 6000 Charleroi

Tel: +32 (0)71 32 11 60

MONS-BORINAGE

Parc Initialis - Bd A. Delvaux, 15 - 7000 Mons

Tel: +32 (0)65 22 65 08

PARTENAIRE STRATÉGIQUE D'AKT :



NOS PARTENAIRES STRUCTURELS :

PARTENAIRE THÉMATIQUE D'AKT :

23 AVRIL - COURCELLES

De 12h00 à 14h30

VISITE D'ENTREPRISE : CERP Care

Venez découvrir l'agence de Courcelles de CERP Belgium (filiale de la société française CERP), grossiste répartiteur, acteur clé dans la chaîne de distribution pharmaceutique en Belgique.



Présentation suivie d'une visite guidée du site. Clôture par un buffet-sandwiches networking.

Tarifs : 48,40 € TVAC (40 € HTVA) pour les membres; 96,80 € TVAC (80 € HTVA) pour les non-membres. Nombre de places limité.

CONTACT EVENTS :

071 53 28 80/71 - EVENTS@AKT-CCIH.BE

CLUBS

Clubs de formation et de partage d'expériences

- **Club commercial** : dernière séance exceptionnellement ouverte à tous, le 10 mars à La Louvière. Thème : «Analyse du marché & Segmentation».

- **Club Douanes** : reprise le 3 mars

Nouveauté : création de 2 groupes

1. « Néo-exportateurs » le matin

2. « Avancés » l'après-midi, à

TechnoCampus, La Louvière.

- **Club «Entre Soie»** : Un club 100%

dédié aux femmes dirigeantes

CONTACT CLUBS :

0466/32.17.32

Arnaud.tommasetti@akt-ccih.be

ou 0455/115.113

Olivier.hendrickx@akt-ccih.be

FORMATIONS

CYCLE MANAGEMENT

12 MARS - LA LOUVIÈRE

De 13h30 à 16h30

(1/2) Collaborer efficacement quelle que soit la génération

Avec Taoufik Amzile (Ascentis Consulting)

17 MARS - LA LOUVIÈRE

De 13h30 à 16h30

(2/2) Enfilez le costume de Manager

Avec Xavier Teichmann (Oxymore Company)

CYCLE ARIZONA (SUITE)

24 MARS - LA LOUVIÈRE

De 13h30 à 16h30

Modernisation du temps de travail, simplification administrative et sécurisation des parcours professionnels

Avec Donatienne Knipping, Legal Consultant (Group S)

Tarifs : Gratuit pour les membres d'AKT CCI Hainaut et les clients de Burniaux Consulting et de Robert Half; 169,40 € TVAC (140 € HTVA) par date, pour les non-membres.

Partenaires de ces cycles de formation :



9 AVRIL - LA LOUVIÈRE

De 8h30 à 10h30

Séminaire sur l'obligation de la transparence salariale

Avec Charline Leflot, Partner Employment & Social security Law (BDO)

Tarifs : Gratuit pour les membres d'AKT CCI Hainaut et les clients de Burniaux Consulting; 108,90 € TVAC (90 € HTVA) pour les non-membres.

Partenaire :



CONTACT FORMATIONS :

065 22 65 08 ET 065 63 25 68

FORMATIONS@AKT-CCIH.BE

ENCORAGE

Les actualités d'AKT CCI Hainaut

INTERVIEW

Denis DROUSIE,
Directeur de DEME
Environnement

PAGE 2



FOCUS

La transparence
salariale : vos
obligations

PAGE 3

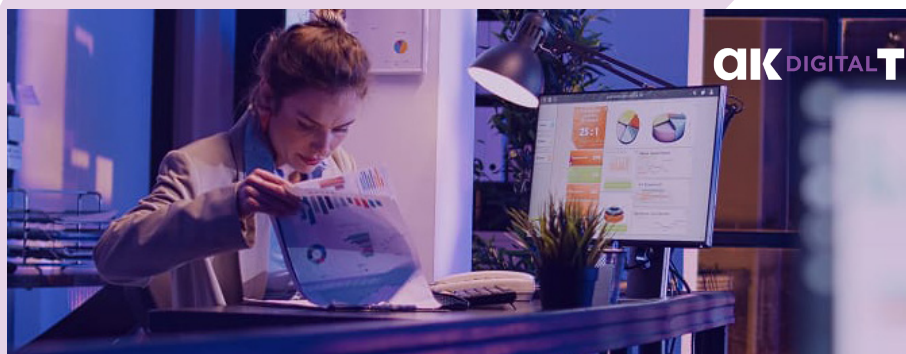


AGENDA

23 avril : visite de
l'entreprise CERP
Belgium (Care)

PAGE 4

AKT DIGITAL : Boostez votre transformation numérique dès maintenant !



AKT Digital est votre accélérateur exclusif conçu par les 5 AKT - CCI de Wallonie en partenariat avec BDO et Proximus NXT pour transformer numériquement votre entreprise de façon structurée, pragmatique et rentable, quel que soit votre niveau de maturité actuel.

Lancez-vous avec notre parcours gagnant en 3 étapes

- **Sensibilisation** : Conférences percutantes pour cerner les enjeux et opportunités business
- **Ateliers pratiques** : Masterclass (½ journée) – outils concrets, méthodes clés et votre plan d'action sur mesure à emporter
- **Innovation** : Témoignages inspirants pour anticiper les technologies qui feront la différence

Contact :

Rachaa Ketita - 065.63.25.68
rachaa.ketita@akt-ccih.be

Nos 4 leviers à fort impact

- **Stratégie** : Digital aligné sur vos objectifs, pour des choix payants
- **Organisation** : Équipes formées et mobilisées pour le changement
- **Infrastructure** : Outils, cloud, cybersécurité 100% adaptés à vos besoins
- **Processus** : Automatisation maline pour booster votre efficacité

Inscrivez-vous à la **conférence de lancement du 19 mars 2026** à La Louvière, avec AKT CCI Hainaut, intitulée **“Comment aligner la digitalisation à votre stratégie d'entreprise ?”**.

Pour en savoir davantage et rester informé des autres sessions, rendez-vous sur www.akt-ccih.be/agenda/.

Partenaires d'AKT Digital :



ÉDITO

Le mouvement pour horizon

Le temps ne nous échappe pas, il nous propulse. En emportant entreprises et destins, il nous invite à réinventer le mouvement. Le monde économique s'accélère, se complexifie, parfois jusqu'au vertige. C'est justement lorsque les certitudes d'hier se dissipent que s'ouvre, devant nous, le vrai champ des possibles.

Dans cette nouvelle ère numérique, il y a d'abord la composante humaine. L'intelligence artificielle, le cloud ou les datas n'ont de sens qu'entre des mains intuitives. Ce n'est pas l'algorithme qui décide, mais l'homme, mieux informé, plus agile, qui tient désormais la barre avec clarté.

Pour que ces mutations soient choisies et non subies, nous lançons **AKT Digital** : un accompagnement pensé pour transformer ces technologies en véritables leviers de croissance, à vos côtés et entourés d'experts.

Pendant que le numérique promet clarté, la fiscalité demeure une mer parfois houleuse. Les règles se superposent, les décisions pèsent sur vos trésoreries. L'inquiétude est légitime, la vigilance indispensable. Face à ces soubresauts, nous restons votre porte-voix pour faire résonner vos réalités au cœur du débat.

Au milieu de cette effervescence, subsiste un repère : l'humain. Clé, moteur, boussole. Tant qu'il guide nos choix, que la technologie demeure alliée et que la conscience garde vive la mesure des réalités, alors oui : le temps nous porte !

Patrick Fasbender, Directeur d'AKT CCIH

DENIS DROUSIE

Directeur de DEME Environnement



Secteur d'activité : entreprise de travaux spécialisée dans la réhabilitation des friches industrielles polluées et l'entretien des voies navigables.

L'entreprise a développé, depuis plus de 35 ans, une expertise reconnue en matière de traitement et de recyclage de terres, de sédiments et de divers déchets minéraux contaminés.

DEME Environnement offre également des solutions pour le traitement des eaux

industrielles et des eaux souterraines polluées au PFAS.

Localisation : DEME Environnement (qui fait part de DEME Group) gère 5 centres de recyclage répartis en Wallonie et dans les Hauts de France, d'une capacité totale autorisée de plus de 500.000t.

Nombre de salariés : un peu + de 80 pers.
Site web : <https://www.deme-group.com/activites/environmental>

Quels sont les grands défis actuels de DEME Environnement ?

Jusqu'à la fin 2024, notre entreprise bénéficiait d'un contexte très favorable, porté par une forte volonté politique nationale et régionale en faveur notamment de la circularité et de la lutte contre l'artificialisation des sols, s'inscrivant pleinement dans le Green Deal européen. Il faut savoir que deux moteurs principaux guident l'activité, le métier de DEME Environnement :

- **Le cadre législatif**, qui évolue constamment et structure le secteur de la reconversion des friches industrielles et des activités liées à la décarbonation.
- **Les moyens publics**, c'est-à-dire les investissements des pouvoirs publics dans des domaines comme le dragage ou la dépollution de sites, motivés par des choix politiques (ex. : favoriser le transport fluvial, réutiliser des terrains déjà urbanisés, prendre des dispositions face aux changements climatiques).

Cependant, à partir de 2025, au moins deux éléments majeurs viennent nous challenger :

D'une part, une réorientation des priorités budgétaires : par la force des choses, les moyens publics se resserrent, en Wallonie et en France, nos zones d'activités, au profit d'autres secteurs. Il n'y a pas de jugement dans mes propos, c'est un fait, une réalité.

D'autre part, un marché mature qui attire néanmoins de nouveaux acteurs, audacieux et innovants.

Pour maintenir sa position de leader et poursuivre sa croissance, DEME Environnement mise sur :

- Un grand **professionnalisme**
- **L'innovation et la diversification**
- **Le recrutement de nouveaux talents** apportant science, idées et valeurs
- **L'engagement fort pour la circularité, le « stop à l'artificialisation », le développement durable**, des concepts qui animent fortement nos jeunes équipes et répondent aux enjeux du changement climatique. Le rachat, la dépollution et la reconversion de friches industrielles est un exemple de cet engagement pour l'économie circulaire au profit d'un développement durable de nos régions.

Pourquoi avoir rejoint le CA et le Comité de Direction d'AKT CCI Hainaut ?

J'ai rejoint le Conseil d'Administration (CA) de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Hainaut il y a déjà de nombreuses années. Mon principal objectif était de rencontrer des acteurs

économiques issus d'horizons différents, afin d'élargir mon réseau professionnel, souvent limité à un microcosme sectoriel. J'ai perçu la Chambre comme un espace de diversité et d'ouverture, tout en restant ancrée dans un territoire local que je côtoie et connais bien.

Au-delà de cet aspect professionnel, il y a le rôle social et sociétal que toute organisation devrait jouer, selon moi. Je souhaitais modestement contribuer à l'animation et au fonctionnement de la Chambre, que je considérais comme un outil porteur de sens. Dix ans plus tard, je ne regrette pas mon engagement. Je suis fier d'avoir adhéré à ce projet et très satisfait des rencontres enrichissantes faites au fil du temps.

Aujourd'hui, sous la nouvelle Présidence, et au sein du Comité de Direction, je participe activement à la réflexion sur la visibilité et la communication de la Chambre, en collaboration avec d'autres membres, dans un esprit d'ouverture et d'innovation.

Quelle est ta plus grande fierté professionnelle ?

D'abord, je suis fier de la croissance de l'entreprise, Ecoterres (désormais connue sous le nom de DEME Environnement), qui est passée d'une dizaine d'employés au début des années 2000 à un peu plus de quatre-vingts, et qui continue de se développer dans une région souvent décriée mais qui regorge de pépites et de talents.

Ensuite, il y a le contenu et la qualité du travail réalisé, que ce soit l'entretien des voies navigables, outil essentiel de la décarbonation du transport, ou plus spécifiquement la revitalisation de friches industrielles tout en préservant la biodiversité, conformément aux enjeux environnementaux... Quand on reconvertit une friche industrielle, seul ou en partenariat, on rend à la société des espaces de croissance, jusqu'alors pollués et représentant un risque environnemental et peut-être même sanitaire, et, de ce fait-là, on préserve des terrains naturels.

Cette démarche me permet de concilier deux passions : la nature et le business. Ce qui peut paraître incompatible pour certains.

C'est important pour moi d'engager et de former des personnes issues de la région, même sans compétences initiales, afin de leur offrir des opportunités professionnelles. Pour moi, cette approche n'est pas de la démagogie, mais une véritable source de motivation et de satisfaction.



LA TRANSPARENCE SALARIALE

Des exigences qui touchent toutes les entreprises



Si le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est consacré de longue date au niveau européen, son application par les États membres reste inégale. Aujourd'hui encore, l'écart de rémunération demeure un enjeu social important dans l'Union européenne, où les femmes y gagnent en moyenne près de 13 % de moins que les hommes.

Face à ce constat persistant, l'Union européenne a adopté, le 10 mai 2023, la Directive 2023/970 visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur. Par ce texte, elle veut renforcer concrètement l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un travail égal ou de valeur égale, en misant sur un levier clé : la transparence des rémunérations.

La Belgique a jusqu'au mois de juin 2026 pour transposer cette directive et, à ce jour, aucun délai de transposition n'a été annoncé.

Les entreprises belges partent avec une certaine avance. En effet, la Belgique dispose déjà de plusieurs outils juridiques destinés à lutter contre l'écart salarial (notamment la CCT n° 25 et l'obligation, à partir de 50 travailleurs, d'établir un rapport d'analyse de la structure des rémunérations des travailleurs masculins et féminins). L'écart salarial y est d'ailleurs largement inférieur à la moyenne européenne.

Cette situation relativement favorable n'exonère toutefois pas les employeurs belges des exigences prévues par la Directive. Celle-ci prévoit en effet des obligations supplémentaires pour les employeurs, notamment en matière d'information (et ce dès le recrutement), de reporting et de concertation avec les représentants des travailleurs.

Principales obligations à retenir :

- Communiquer sur la rémunération avant l'entretien et interdiction de questionner sur la rémunération antérieure du candidat.
- Mettre à disposition du personnel les critères utilisés dans l'entreprise pour déterminer la rémunération et sa progression.
- Garantie individuelle du travailleur d'être informé sur le niveau de rémunération moyen (ventilé par sexe) des collègues accomplissant un travail de même valeur.
- Réparation intégrale du préjudice subi en cas de discrimination.
- Pour les plus grandes entreprises, obligation de fournir un reporting formel sur les écarts de rémunération et, en cas d'écart > 5% non justifié et non remédié, obligation de procéder à une évaluation conjointe avec les représentants des travailleurs.

Si cette dernière obligation ne concerne que les plus grandes entreprises (100 travailleurs selon la Directive, seuil que la Belgique pourrait ramener à 50), les autres mesures s'appliquent en revanche à toutes les entreprises !

Au-delà des nouvelles contraintes légales, la Directive incite les employeurs à repenser leurs politiques salariales et leurs pratiques RH selon des principes de transparence et d'équité. Bien anticipé, ce changement de culture peut devenir un levier d'attractivité et de performance durable.

BON À SAVOIR :

La transparence salariale n'est pas une option ni une simple tendance : elle devient une obligation. Mieux vaut s'y préparer dès aujourd'hui.

Pour informer les employeurs sur la portée concrète de cette directive et les préparer à se mettre en conformité, BDO propose une formation le 9 avril 2026 avec AKT CCI Hainaut.

